

REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2024 / 110

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 16 mai 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT, (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Philippe GERTNER, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Sophie DUFIT, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Michel DROUVILLE, Bernard CLEMENT, Bahya BAILICHE, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI, Silvia LARRANDART

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT

Nomenclature @CTES : Commande publique / Autres types de contrats

CULTURE

FESTIVAL DES CONTES GIVRES 2024

- Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la Médiathèque Ernest Cœurderoy de Tonnerre souhaite organiser le 17 octobre 2024, à l'Espace Marland, le Festival des Contes Givrés ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 23
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la Charte d'organisation avec l'association Antipodes, aux conditions suivantes :
 - o Date : 17 octobre 2024,
 - o Lieu : Espace Marland,
 - o Participation financière : 700€,
 - o Frais d'inscription : 55€ ;
- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document afférent à sa réalisation de cette manifestation.



Pour extrait conforme,
 Le maire
 Cédric CLECH